



Adventist Risk
Management® Inc.

LOCATION DE VOITURE

Avant de sortir du stationnement de l'agence de location, vous devez tout d'abord vous assurer de certains points. Voici quatre choses à faire lorsque vous louez un véhicule pour éviter que des problèmes ne surviennent plus tard.

1. Vérifiez votre couverture d'assurance.

L'agence de location vous demandera si vous souhaitez prendre son assurance pour vous couvrir. Si vous voyagez pour affaires, votre employeur peut disposer d'une couverture adéquate pour la zone dans laquelle vous voyagez. Avant de partir en voyage d'affaires, vérifiez l'étendue de votre couverture auprès de votre bureau et déclinez l'offre de couverture supplémentaire si vous êtes suffisamment couvert.

Si vous voyagez pour des motifs personnels, assurez-vous auprès de votre assureur automobile que vous êtes entièrement couvert dans l'état ou dans le pays où vous allez louer et conduire la voiture. Si tel est le cas, le bon choix sera probablement de décliner

l'assurance du loueur. Si votre assureur ne propose pas de couverture pour les véhicules de location ou si vous n'êtes couvert que par une assurance minimum dans votre état d'origine, vous devriez prendre cette couverture.

2. Vérifiez l'extérieur de la voiture

Faites le tour du véhicule et faites une inspection complète avant de quitter l'espace de stationnement. Vérifiez que les pneus sont bien gonflés et qu'ils ne présentent pas d'usure excessive. Si la profondeur des sculptures est inexistante ou mince, refusez le véhicule. Assurez-vous que la roue de secours soit dans le coffre et prête à l'emploi. Inspectez l'ensemble de la carrosserie

du véhicule y compris le toit. Dans le cas où vous détecteriez une éraflure, prenez-en une photo et signalez-la au loueur.

Vérifiez soigneusement le contrat de location avant de quitter le stationnement afin de vous assurer que le loueur a bien enregistré toutes les informations, et ce, pour le bon véhicule. Si vous avez quelques inquiétudes, n'acceptez pas le véhicule. Vous devrez demander à parler à un conseiller en service de l'agence de location avant de sortir de l'espace de stationnement.

3. Vérifiez l'intérieur de la voiture

Ouvrez les portes du véhicule et assurez-vous

que toutes celles-ci ouvrent et ferment correctement. Faites démarrer le moteur et allumez toutes les lumières. Vérifiez le tableau de bord pour voir si des voyants d'alarme sont allumés. Assurez-vous que les ceintures de sécurité fonctionnent correctement.

4. Écoutez les bruits lorsque vous commencez à rouler

Lorsque vous quittez le parking, prêtez attention à tous bruits ou problèmes de conduite anormaux tels que des bruits de freins ou des secousses lorsque la voiture est en mouvement. Si vous remarquez de telles choses, retournez immédiatement le véhicule.



Mesures à prendre après un accident de voiture

LA GESTION D'UN ACCIDENT SURVENU AVEC UN VÉHICULE DE LOCATION EST SIMILAIRE À LA GESTION D'UN ACCIDENT SURVENU AVEC VOTRE VÉHICULE PERSONNEL.

- Si vous avez eu un accident, faites-le savoir immédiatement à Adventist Risk Management, Inc. (ARM) ou à votre compagnie d'assurance personnelle. Si tel est le cas, faites savoir à ARM qu'il s'agit d'une location de véhicule couvert par la police de l'église.
- Prenez immédiatement des photos avec votre appareil photo, votre téléphone portable ou votre tablette, y compris du ou des véhicules impliqués ainsi que des alentours du lieu de l'accident. Vérifiez que les images soient suffisamment claires et utilisables.
- Si un autre véhicule est impliqué, obtenez des informations de l'autre conducteur. De même, fournissez vos renseignements à l'autre conducteur. Cela doit inclure leur nom, numéro de permis de conduire, adresse, courriel, numéro de téléphone, compagnie d'assurance, numéro de police, courtier de l'assurance et propriétaire du véhicule.
- S'il vous arrive un accident ou que vous êtes victime du vol du véhicule, appelez la police. Appelez systématiquement si quelqu'un se plaint de blessures, visibles ou non, si les véhicules sont impossibles à conduire, ou si vous bloquez la circulation et que vous ne pouvez pas déplacer le véhicule.
- Si un rocher ou un arbre endommage le véhicule ou s'il est endommagé dans une propriété privée et qu'il n'y a aucun moyen de savoir qui a causé l'accident, la police ne répondra probablement pas. Cependant, il est toujours important de documenter tout ce que vous pouvez avant de quitter la scène de l'accident.
- Prévenez immédiatement l'agence de location si le véhicule est impossible à conduire. Si vous pouvez le conduire, avertissez-les dès votre retour.

L'AGENCE DE LOCATION FACTURERA LES DÉGÂTS SOIT DIRECTEMENT À VOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE SOIT À VOUS-MÊME. SI VOUS ÉTIEZ EN VOYAGE D'AFFAIRES ET QUE VOUS RECEVIEZ DES DOCUMENTS QUELCONQUES OU DU MATÉRIEL DE L'AGENCE DE LOCATION AYANT TRAIT À L'ACCIDENT, TRANSMETTEZ-LES IMMÉDIATEMENT À ARM. SI VOUS VOYAGIEZ POUR DES MOTIFS PERSONNELS, GÉREZ L'ACCIDENT EN FONCTION DE VOTRE POLICE D'ASSURANCE PERSONNELLE. SI VOUS AVEZ PRIS L'ASSURANCE DE L'AGENCE DE LOCATION, L'AGENCE TRANSMETTRA LA DEMANDE D'INDEMNISATION AUPRÈS DE SON ASSUREUR ET VOUS N'AUREZ PLUS À ENTENDRE PARLER DE CE PROBLÈME.



Précautions ARM

Nous voulons que vous soyez en sûreté et sécurité lors de chacun de vos voyages. Vous trouverez des conseils supplémentaires sur AdventistRisk.org ainsi que des informations sur la façon dont vous pouvez prendre une assurance voyage à court terme.

.....
DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE

1.888.951.4276 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG

.....
TENEZ-VOUS INFORMÉ

ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Adventist Risk Management® Inc. © 2017

.....
CE MATÉRIEL CONTIENT DES INFORMATIONS FACTUELLES GÉNÉRALES ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE PRIS POUR UN CONSEIL JURIDIQUE SPÉCIFIQUE CONCERNANT UNE QUESTION OU UN SUJET PARTICULIER. SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA FAÇON DONT UNE JURIDICTION LOCALE TRAITE LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉ, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE AVOCAT OU VOTRE GESTIONNAIRE DE RISQUE LOCAL.